

Processus de traitement des plaintes



sport sans abus
Bureau du Commissaire
à l'Intégrité dans le Sport

Veillez noter que nous apportons actuellement des modifications à cet organigramme afin qu'il reflète les derniers changements apportés au Code canadien de règlement des différends sportifs.

NOTE Il est possible d'accéder aux services de soutien du BCIS à n'importe quel moment du processus, ainsi qu'avant le dépôt d'une plainte ou d'un signalement en contactant la **Ligne d'assistance du sport canadien.**



NOTE Le BCIS s'acquittera de toute obligation légale de signaler au fur et à mesure qu'elle se présentera.

Processus de traitement des plaintes



sport sans abus
Bureau du Commissaire
à l'Intégrité dans le Sport

Veillez noter que nous apportons actuellement des modifications à cet organigramme afin qu'il reflète les derniers changements apportés au Code canadien de règlement des différends sportifs.



Processus de traitement des plaintes



sport sans abus
Bureau du Commissaire
à l'Intégrité dans le Sport

Veillez noter que nous apportons actuellement des modifications à cet organigramme afin qu'il reflète les derniers changements apportés au Code canadien de règlement des différends sportifs.

← LA MÉDIATION SERAIT-ELLE
APPROPRIÉE ET LES PARTIES
ACCEPTENT-ELLES LA MÉDIATION? →

Processus de traitement des plaintes



sport sans abus
Bureau du Commissaire
à l'Intégrité dans le Sport

Veillez noter que nous apportons actuellement des modifications à cet organigramme afin qu'il reflète les derniers changements apportés au Code canadien de règlement des différends sportifs.

← L'INTIMÉ(E) OU LE(LA) PLAIGNANT(E) SOUHAITE CONTESTER LA DÉCISION QU'UNE INFRACTION A ÉTÉ COMMISE OU NON? →